

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft (20): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Valais. — Les deux batteries d'artillerie de montagne du Valais ont été récemment réunies à Sion pour un cours de répétition. Elles ont été inspectées, le 18 septembre, par M. le général Herzog en personne, très désireux, dit-on, de se faire une opinion définitive au sujet de l'importance réelle et de l'utilité pratique de cette arme. On dit aussi que le général Herzog est porté lui-même à mettre en doute les services que l'artillerie coûteuse dont il s'agit peut rendre à l'armée suisse dans les circonstances actuelles.

— Promotions militaires pendant le 3^e trimestre 1873 : Artillerie : Au grade de capitaine M. Maurice Ribordy, de Riddes; au grade de lieutenant M. E.-Marie Tavernier, de Martigny-Bourg.

Vaud. — L'inspection de l'armement, de l'équipement et de l'habillement, prévue par les art. 264 et 274 de la loi sur l'organisation militaire, est fixée au 26 octobre courant, dans chaque contingent.

— Voici la liste des officiers qui ont demandé et obtenu leur démission pour cause d'âge :

Etat-major d'arrondissement. Mercier, Louis, capitaine d'armement, à Orbe.

Etat-major sanitaire Marcel, médecin-chirurgien, capitaine, à Lausanne.

Artillerie. Ruchonnet, F., capitaine, à Rivaz; Amaudruz, Ls, lieutenant, à Lausanne.

Carabiniers. Greyloz, Henri, capitaine, à Ollon.

Infanterie. Ducret, Constant, commandant, à Lausanne; Déglon, Pierre-Louis, id., à Courtilles; Bessières, Ch., capitaine, à Lausanne; Ruffet, Jules-Marc-Antoine, id., à Arzier; Larpin, Henri, id., à Lausanne.

— Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 29 juillet, MM. Frédéric Mercanton, à Riez, 1^{er} sous-lieutenant de la batterie d'artillerie n° 23 d'élite, et César Boucherles, à Vevey, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 2 de landwehr.

Le 17 août, MM. Daniel Dutoit, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant porte-drapeau du 10^e bataillon d'élite et Jules-Henri Gleyres, à Aubonne, lieutenant de la compagnie du centre n° 1 du 26^e bataillon d'élite.

Le 19 septembre, MM. Sigismond Gay, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon n° 113, R. F., et Constant Léderrey, à Grandvaux, 2^e sous-lieutenant du centre n° 2, du 70^e bataillon d'élite.

Le 3 octobre, dans le corps de l'artillerie, M. William Goy, au Brassus, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie de parc n° 75 R. F.

Dans le corps de la cavalerie, MM. Emile Roussy, à Vevey, capitaine de la compagnie d'élite n° 7; Henri Mandrot, à Echichens, capitaine de la compagnie n° 53 R. F.; Emmanuel Nicod, à Echallens, lieutenant de la compagnie d'élite n° 15; Rodolphe de Tavel, à Féchy, lieutenant de la compagnie n° 55 R. F.; Henri Grand d'Hauteville, à La Tour-de-Peilz, sous-lieutenant de la compagnie d'élite n° 15, et Henri de Cerjat, à Lausanne, sous-lieutenant de la compagnie n° 34 R. F.

Dans le corps de l'infanterie, M. Auguste Warnéry, à St-Prex, capitaine-aide-major du bataillon n° 111 R. F.

Le 10 octobre, dans le corps de l'infanterie, MM. Sinéon Jaunin, à Fey, capitaine quartier-maître du 12^e bataillon de landwehr; Adrien Jayet, à Moudon, lieutenant quartier-maître du 10^e bataillon d'élite, au grade de capitaine; Jean-Samuel Porchet, à Corcelles-le-Jorat, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 1, et Emile Favre, à Thierrens, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du même bataillon.

Le 7 octobre, le Conseil d'Etat a promu au grade de 2^e sous-lieutenant M. Magnin, commis d'exercice du contingent de Montricher.

Il a paru et sera mis en vente incessamment :

PRINCIPES D'HYGIÈNE MILITAIRE POUR OFFICIERS ET SOLDATS DE L'ARMÉE FÉDÉRALE

par Dr A. WEINMANN, lieut.-colonel fédéral, médecin de division
traduits par Dr H. Golliez, et précédés d'une préface de F. Lecomte, colonel fédéral.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.